

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 49/1958 (1958)

Artikel: Vaud
Autor: Martin, A. / Monnier, M. / Meylan, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114651>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

603 apprentis sur 636 candidats présentés aux examens ont obtenu le certificat de capacité. D'autre part, 32 ont obtenu la maîtrise fédérale, dont 3 la maîtrise fédérale de comptable, réputée la plus difficile.

140 apprentis ont bénéficié d'une bourse d'apprentissage et 18 d'un prêt d'honneur, sans dispenser le candidat de tout effort ni charger démesurément l'Etat. La pauvreté ne doit plus être un obstacle à la formation professionnelle des jeunes.

A un échelon supérieur, des prêts d'honneur ont permis à 26 jeunes Valaisans de fréquenter le technicum dans d'autres cantons, après une sélection sévère qui a duré plusieurs journées. D'autres prêts d'honneur ont été accordés à 15 étudiants ingénieurs, chimistes et physiciens. Cet effort du Valais pour faciliter l'accès de ses ressortissants aux études techniques supérieures et se préparer des cadres pour l'avenir est tout à fait remarquable et fait grand honneur aux promoteurs de cette initiative.

Alors que pour l'ensemble de la Suisse le nombre des apprentis a augmenté depuis 20 ans de 50 %, cette augmentation est pour le Valais de 418 %. C'est assez dire que la vallée du Rhône est en pleine évolution. Les cantons suisses où cette augmentation est la plus forte suivent de loin : Grisons (126 %), Fribourg (62 %), Zurich (38 %).

On comprend dès lors l'urgence d'une réforme de base et la création d'une Ecole des métiers pour les 2585 apprentis inscrits aux cours professionnels cette année. Les services compétents ont présenté au Grand Conseil un projet détaillé de réforme qui a été adopté et attend l'approbation du peuple.

Université populaire

Un autre fait réjouissant est le succès de l'Université populaire valaisanne, due à l'initiative privée, mais encouragée par l'Etat et les communes. Six petites villes de la plaine ont désormais leurs cours : Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey. Littérature française, philosophie, psychologie, droit, histoire, histoire de l'art, littérature allemande, physique : tels sont les huit cours donnés en Valais par des professeurs de Sion et de Saint-Maurice, par des maîtres du barreau valaisan et par des professeurs d'université de Genève et de Fribourg. Au total près de 3000 auditeurs se sont inscrits à l'Université populaire ; Sion vient largement en tête avec 1200 participants.

E. CLARET.

Vaud

Enseignement primaire

Il nous aurait été agréable, après en avoir parlé dans plusieurs chroniques précédentes, de passer sous silence la question de la pénurie du personnel enseignant. Si nous y revenons, c'est pour constater qu'une notable amélioration s'est produite dans le recrutement du personnel féminin, et que le nombre des institutrices est maintenant suffisant.

En revanche, il nous manque encore un certain nombre d'instituteurs, conséquence du départ pour les collèges et dans l'enseignement professionnel d'une trentaine de maîtres de classes primaires supérieures, ce qui nous a obligé au recrutement de deux volées de candidats qui préparent en ce moment les examens littéraires en vue de l'obtention du diplôme. En novembre 1957, le Département a délivré cinq brevets pour l'enseignement dans les classes primaires supérieures.

Un certain nombre d'autorités communales se sont émues à la pensée que plusieurs postes de campagne ne pouvaient être repourvus qu'au moyen de remplaçants temporaires. Il est de fait que quelques classes éloignées des centres n'attirent que rarement les candidats, et que la continuité de l'enseignement est loin d'y trouver son compte. Les préoccupations de ces communes ont été concrétisées dans une motion au Grand Conseil par M. le député Jaunin, motion qui demandait au Conseil d'Etat de prendre toutes mesures utiles pour retenir les instituteurs à la campagne. Une commission extraparlementaire, puis une commission parlementaire ont examiné ce problème sous toutes ses faces, et elles ont pu se rendre compte des très réelles difficultés qu'il comporte. Le Grand Conseil aura prochainement l'occasion de se déterminer à ce sujet.

La commission consultative de l'enseignement primaire a pris connaissance d'un rapport très complet rédigé par M. Cavin, professeur à l'Ecole normale, sur le dépouillement de l'enquête faite l'an dernier au sujet de l'enseignement primaire. Les nombreux questionnaires que nous avons diffusés dans le canton nous ont apporté la preuve que notre peuple tient à son école primaire, qu'il a confiance en elle et qu'il est généralement satisfait de la répartition des matières du programme et des méthodes en usage.

Les conférences de district réunies en mai ont porté leur accent sur l'enseignement du français, cela en relation avec la mise au point du plan d'études à l'essai depuis cinq ans. Les rapports émanant de ces conférences ne contiennent que peu de propositions tendant à modifier le plan d'études ; en revanche, ils s'accordent à demander qu'on augmente d'une heure le temps consacré à l'apprentissage de la langue maternelle.

Les conférences de cercle ont été remplacées par des cours d'initiation à l'emploi du matériel scientifique récemment introduit dans nos classes, cela en collaboration avec la Société vaudoise de travail manuel. D'autre part, M. Jean Apothéloz, auteur du nouveau guide pour l'enseignement du dessin, a terminé les cours d'introduction de son ouvrage auprès du personnel enseignant.

Une commission composée de deux inspecteurs scolaires et d'une dizaine de membres du personnel enseignant désignés par la SPV a été chargée de dépouiller les rapports des conférences de district en 1957 et de faire des propositions touchant la révision partielle du plan d'études, partie arithmétique et comptabilité. Quelques aménagements ont été apportés aux textes existants, notamment dans les programmes des dernières années de la scolarité.

Il n'y a pas eu de mutation cette année dans le corps inspectorat, ni dans les rangs des directeurs d'écoles.

Nos classes reçoivent assez souvent la visite de délégations étrangères, qui furent particulièrement nombreuses cette année. Une quinzaine de représentants de l'école française de la région de Besançon, inspecteur d'académie en tête, nous ont fait l'honneur de passer deux journées dans notre canton pour y visiter nos classes et s'enquérir de nos méthodes et de nos conceptions pédagogiques. Ces deux journées furent pour les inspecteurs et directeurs d'écoles vaudois l'occasion de contacts amicaux et fructueux dont notre école et l'école française tireront certainement un grand profit.

Plusieurs édifices scolaires nouveaux ont été inaugurés en 1958 ; ils sont situés dans les communes suivantes : Le Brassus, Le Sépey, La Comballaz, Neyruz, Ecublens, Bussigny, Prilly, Yverdon, Nyon et Morges. En outre, un grand nombre de bâtiments plus anciens ont subi des rénovations importantes, qu'il s'agisse des locaux scolaires ou des appartements réservés au personnel enseignant.

Notre canton a fêté cette année le 25^e anniversaire de l'introduction de la radio à l'école. Diverses manifestations ont eu lieu au début de novembre, au nombre desquelles plusieurs émissions-concours, ainsi qu'une séance commémorative tenue au théâtre de Lausanne ; les auditeurs y ont eu le privilège d'écouter un remarquable concert donné par l'Orchestre de la Suisse romande, sous la direction de M. Ernest Ansermet.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que la radio scolaire n'entend pas se substituer au maître. Les leçons qu'elle propose à raison d'une demi-heure par semaine sont nettement supplétives ; elles n'ont pour unique prétention que de faire entendre des exposés sur des sujets pris en dehors des programmes scolaires, et avec des moyens auditifs que les classes ne possèdent pas.

Ces leçons doivent être soigneusement préparées, sinon elles ne seraient qu'un prétexte à perdre un temps précieux ; de plus, les maîtres doivent renoncer à écouter une émission dont le titre et les commentaires parus dans les Feuilles de documentation leur indiquent qu'elle ne convient pas à leur auditoire.

Les moyens audio-visuels, comme on les appelle maintenant, peuvent être de merveilleux auxiliaires du maître, à la condition toutefois que leur emploi soit judicieusement dosé et qu'on ne leur prête pas un pouvoir magique qu'on dénierait à d'autres formes d'enseignement. Dans ce domaine, comme dans tant d'autres, il s'agit avant tout d'équilibre et de bon sens, et d'appliquer de façon éclairée le conseil de la sagesse antique : « Eprouvez toutes choses et retenez ce qui est bon. »

A. MARTIN.

Enseignement secondaire

Pour l'ensemble des établissements secondaires vaudois, les effectifs ont passé de 8061 élèves en 1956 à 8692 en 1957. L'augmentation, pour une année, est donc de 631 élèves (7,8 %), dont 515 pour le cycle inférieur (10-16 ans) et 116 pour le supérieur.

De 1947 à 1957, le nombre des élèves de l'enseignement secondaire vaudois a augmenté de 54,3 %. Si l'on ne tient compte que de l'enseigne-

ment secondaire inférieur, qui reçoit les élèves soumis à l'obligation scolaire, l'accroissement est de 61 % par rapport à 1947. Or pendant cette même période de 10 ans, la population scolaire totale, primaire et secondaire, a crû de 36,3 %.

Ces données statistiques indiquent que la marée montante des années de forte natalité a atteint en 1957 le cycle supérieur, dont les effectifs étaient restés jusqu'ici stationnaires. Fait plus important, elles montrent que la croissance de l'enseignement secondaire n'est due que partiellement à des causes démographiques. Les facteurs économiques et sociaux et la technicité croissante des activités professionnelles jouent dans le même sens et accentuent les effets sur le recrutement de nos écoles de la forte natalité des années de guerre et après-guerre. Les problèmes que pose cet afflux d'élèves ne sont pas seulement d'ordre financier et matériel. C'est la fonction même de l'enseignement secondaire qui s'en trouve modifiée. Resté pendant des siècles, à Lausanne du moins, fidèle à sa mission historique d'école préparatoire aux études supérieures, le « Collège » se transforme en école de formation générale, ce que sont, depuis longtemps déjà, les 18 collèges communaux dits « de province ». Attribuer cette transformation à la réforme de structure que subit l'enseignement secondaire depuis 1956, ce serait prendre l'effet pour la cause. La nouvelle organisation des études secondaires a été précisément mise sur pied pour permettre aux collèges de s'adapter à des conditions sociales et pédagogiques fort différentes de celles d'autrefois et d'accomplir les tâches que lui imposent les besoins de l'économie et de la technique.

L'augmentation des effectifs entraîne inévitablement celle du personnel enseignant, dont le nombre a passé de 576 à 614. La pénurie des maîtres qualifiés, signalée dans les chroniques antérieures, s'aggrave pour les mathématiques et les sciences naturelles. Au moment où, de tous côtés, on insiste sur la nécessité vitale pour la Suisse de former en beaucoup plus grand nombre des biologistes, des physiciens, des chimistes, des ingénieurs et techniciens de toutes spécialités, on éprouve les plus grandes difficultés à trouver du personnel pour les disciplines mathématiques et scientifiques dans les écoles secondaires. Or c'est dans les collèges, dans les gymnases, que, sous l'influence de maîtres compétents, s'éveillent les vocations scientifiques... Quant à la vocation pédagogique, il est permis de douter de son existence propre, tellement ses éclipses coïncident avec les périodes de prospérité économique.

Aux soucis causés par le recrutement du personnel enseignant s'ajoutent ceux du manque de locaux. Ce problème trouvera une solution partielle durable en 1960, lorsque sera achevée la construction du nouveau Collège secondaire de Béthusy pour lequel le Grand Conseil a voté en août 1957 un crédit de fr. 8 583 300.— et dont les travaux ont commencé. Un concours pour la construction d'un collège de 43 salles de classe ordinaires sur la propriété de Mon-Abri, à l'Elysée, a abouti à la désignation de l'architecte chargé d'étudier le projet. Avec ces deux nouveaux collèges et celui du Belvédère, l'enseignement secondaire à Lausanne sera pourvu de 125 classes modernes avec toutes les salles spéciales qui actuellement font cruellement défaut.

Les mêmes problèmes de personnel enseignant et de locaux se posent

aussi aux 18 collèges communaux qui doivent faire face à des accroisements d'effectifs parfois considérables.

La fin de l'année scolaire 1957-58, en mars dernier, était la première échéance de la nouvelle organisation de l'enseignement secondaire. Parvenus au terme du cycle d'orientation, les élèves admis en 1956 ont dû opter entre les deux divisions latine et moderne. Pour chacun des élèves, un conseil d'orientation, fondé sur les observations des maîtres et sur le résultat de tests d'intelligence, a été donné aux parents, qui, pour la plupart, s'y sont conformés.

Dans l'énorme effort de renouvellement des programmes et des méthodes qui s'accomplit depuis plusieurs années, les indispensables instruments de travail que sont les manuels ne sont pas oubliés. Une nouvelle collection, pour l'histoire, a été créée et deux des trois manuels qu'elle comprend ont paru en 1957 : « l'Histoire générale du XIV^e au XVIII^e siècle », de M. Ernest Giddey et « l'Histoire générale de 1789 à nos jours », de M. Georges-André Chevallaz, ouvrages qui, par la place importante qu'ils accordent aux faits de civilisation et à l'histoire sociale et économique, répondent bien à la conception qu'on se fait aujourd'hui de l'enseignement historique. D'autres manuels sont en préparation pour le français et pour la géométrie et sont soumis à des essais sous la forme de brochures multicopiées.

L'expérience des examens d'admission uniformes dans tout le canton s'est poursuivie en 1957, de même que celle des épreuves d'aptitudes intellectuelles. Seul l'avenir montrera dans quelle mesure ces tests psychopédagogiques appliqués à des enfants dès l'âge de 10 ans permettent d'établir un pronostic et un conseil d'orientation.

Si de nouveau, cette année, ce sont les collèges qui fournissent la matière de cette chronique, la cause en est que, dans son application, le plan de réforme en est encore au cycle inférieur. Cela ne signifie pas que les établissements du cycle supérieur n'aient pas leurs problèmes. Mais l'enseignement s'y poursuit selon les programmes de ce qu'il est convenu d'appeler « l'ancien régime ». De plus, pour l'Ecole supérieure de commerce et l'Ecole normale, leur fonction spéciale les tient à l'écart du mouvement de réforme.

M. MONNIER.

Enseignement supérieur

Le nombre des étudiants de notre université continue d'augmenter : semestre d'hiver 1955-56, 1959 étudiants réguliers et 107 auditeurs ; semestre d'hiver 1956-57, 2083 étudiants réguliers et 125 auditeurs ; semestre d'hiver 1957-58, 2130 étudiants réguliers et 144 auditeurs. Cette augmentation d'effectifs a contribué, sans doute, au succès du Foyer universitaire, mais aggrave aussi les soucis de ceux qui président à ses destinées. C'est à cette utile institution que je consacrerai ma dernière chronique de l'enseignement supérieur.

Il y a longtemps qu'il en était question : divers projets avaient été étudiés et abandonnés ; on en avait abondamment discuté dans les séances du Sénat universitaire. Mais c'est seulement le 31 octobre 1955 que le Foyer universitaire de Lausanne a, enfin, ouvert ses portes, dans un bâtiment prédestiné : l'ancien hôtel du Guillaume Tell, où

diverses sociétés d'étudiants ont, au cours des décennies, tenu leurs séances régulières.

Si ce n'eût été qu'un restaurant ordinaire (les étudiants de l'E.P.U.L. ont d'ailleurs leur restaurant dans le même bâtiment que leurs salles de cours et leurs laboratoires, à Beauregard), ses organisateurs seraient à l'abri du souci. Le nombre des repas servis, 170 000 en 1957, soit, en moyenne, 550 par jour, le restaurant étant fermé le dimanche et quelques jours chaque année, en aurait fait une brillante affaire. Mais, justement, le foyer universitaire n'est pas une affaire : c'est un service ; la maison des étudiants. Cela se remarque au restaurant déjà : jamais la porte n'en est fermée, même aux heures de plus forte affluence ; jamais on n'y suspend, comme à la porte des hôtels en haute saison, un écriteau portant ce mot décourageant : complet. Une longue queue d'étudiants attend, avec bonne humeur, son tour d'accéder au comptoir. On mange rapidement pour faire place à d'autres ; il y a d'ailleurs d'autres locaux où l'on peut lire un journal ou causer en sirotant son café noir. Décidément, ce n'est pas un restaurant comme les autres ! c'est un centre de vie étudiante.

Le Foyer universitaire est, en effet, rapidement devenu le centre de la vie sociale de nos étudiants entre leurs heures de cours. C'est là qu'ils se rencontrent pour ces discussions, aussi essentielles peut-être que les cours ; c'est là qu'ils lisent les journaux ou jouent un moment aux cartes, aux échecs, au ping-pong ; c'est là qu'ils écoutent disques ou T.S.F. ou qu'ils regardent l'écran de télévision... Dans une salle tranquille, les étudiants qui habitent trop loin ou ne jouissent pas d'une chambre confortable peuvent travailler dans d'excellentes conditions. Les organes de l'Association générale des étudiants ont leur siège dans l'immeuble. Sa grande salle est fréquemment utilisée comme lieu de réunions ou de conférences. Quand une discussion s'est engagée, à la suite d'un cours ou d'un séminaire, professeurs et étudiants s'en viennent la poursuivre dans un des locaux du Foyer. C'est là encore que certaines Facultés remettent aux nouveaux étudiants leur carte d'immatriculation. Notons, enfin, qu'une douzaine d'étudiants y ont leur chambre, symbole et, espérons-le, promesse de ce que sera un jour la cité universitaire de Lausanne. Bref, on se demande aujourd'hui comment on a pu se passer si longtemps, dans notre ville, d'un tel Foyer !

De nombreux dons ont permis la réalisation de ce service à la jeunesse universitaire : dons importants ou modestes ; on voudrait mentionner les plus modestes, les cinq francs donnés par la commune de Jouxtens ou les dix francs de celle de Sarzens. Mais il faut se borner aux subventions et aux dons les plus importants : aux 100 000 fr. de la Fondation Michel Tossizza (Fondation suisse) ; aux 100 000 fr. de la section lausannoise du Rotary club ; aux 100 000 fr. de l'Université de Lausanne (Fonds universitaire) ; à la subvention de l'Etat de Vaud (Fr. 150 000) ; à celle de la ville de Lausanne (Fr. 75 000). Certaines grandes communes du canton et les communes voisines de Lausanne (Prilly, Pully, Renens) ont versé des subventions de plusieurs milliers de francs et, comme nous l'avons vu, les plus petites communes ont versé leur obole. De même les entreprises industrielles et commerciales du canton et quelques particuliers, selon leurs moyens : Nestlé Alimentana S.A., 25 000 fr. ;

la S.I. César Roux-Saint-Martin, 15 000 fr., la Société anonyme des câbleries et tréfileries de Cossonay et le Crédit foncier vaudois, chacun, 10 000 fr. ; et ainsi de suite, pour un total de Fr. 432 000.

Ainsi doté, le Foyer universitaire de Lausanne est la propriété d'une Fondation reconnue d'intérêt public. Toutes les dépenses du premier établissement sont payées et l'entreprise n'a aucune dette. Elle n'a donc pas d'autre problème à résoudre que celui de tourner, année après année, tout en assurant l'amortissement de l'immeuble et du matériel et, si possible, en développant l'institution.

Le Conseil de fondation est l'organe suprême ; il est actuellement présidé par M. le professeur Marcel Bridel. Un comité de direction est chargé de l'administration générale. Il comprend : le président du Conseil de fondation, le président du Comité de patronage des étudiants, un professeur désigné par la Commission universitaire, un ou deux représentants du Rotary club de Lausanne, un représentant du Département social romand, un représentant de l'Association générale des étudiants et le président du *turnus* des sociétés d'étudiants.

L'exploitation du restaurant et de la pension est confiée au D.S.R. Comme tous les établissements gérés par ce département, le restaurant du Foyer universitaire est un restaurant sans alcool. Le règlement, les tarifs et les principes généraux de l'administration sont arrêtés par le comité de direction, sur propositions du D.S.R.

Les bénéfices éventuels de l'exploitation appartiennent à la fondation, les déficits sont à sa charge. Le premier exercice a accusé un déficit d'environ 12 000 fr., le second s'est soldé sans bénéfice ni perte appréciables. Mais la Fondation bénéficie, pour cinq ans (jusqu'à fin 1959), d'une garantie d'exploitation de 25 000 fr. (5000 fr. par an) assurée par le Département de l'Instruction publique. Ensuite elle devra tourner par ses propres ressources. Or il faut envisager des amortissements toujours plus substantiels de l'immeuble et du mobilier ; il faut songer à agrandir les cuisines, exiguës, dans lesquelles le personnel accomplit le tour de force de préparer parfois près de 900 repas par jour ! Et on rêve d'autres développements ! C'est pour répondre à ces soucis que la Société des amis du Foyer universitaire de Lausanne a été fondée, le 24 mai 1955. Elle a pour but d'intéresser ses membres à la vie du foyer et de contribuer, par leurs cotisations, à l'entretien de l'immeuble et à l'exploitation du restaurant et de la pension. Ce comité est actuellement présidé par M. Charles Veillon, négociant à Lausanne.

Voilà longtemps que les étudiants de Paris jouissent de maisons (maison française, maison belge, maison suisse, etc.) à la Cité universitaire de Paris ; Genève va construire sa cité universitaire. Plus modeste, Lausanne offre, pour le moment, à ses étudiants une maison dans laquelle ils trouvent des repas abondants à un prix raisonnable, où ils peuvent se réunir entre les heures de cours, travailler, lire ou écouter des disques. Il convient de remercier ceux qui se sont appliqués et ont réussi à créer ce foyer de vie étudiante ; ainsi que tous ceux qui, par leurs dons et leurs subventions, ont permis de répondre à ce besoin. Il convient surtout de lui souhaiter un heureux développement, de telle façon qu'il réponde toujours plus complètement aux buts que lui ont assignés ses fondateurs.

LOUIS MEYLAN.